Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260703-D10DFB_JUIN26-DE

DFB - JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

10- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE 16 LOGEMENTS, SITUES COUR D'INE A FOUGERES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : M. BOUVATTIER

Fougères Habitat sollicite la Ville de Fougères pour une garantie d'emprunt concernant la Réhabilitation thermique de 16 logements situés Cour d'Iné à Fougères.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses (TTC) :	**TOTAL**	**Recettes (TTC) :**	**TOTAL**
Coût des travaux du bâtiment	319 000,00 €	Subvention (Etat, CD 35, Fougères Agglo)	72 000,00 €
Honoraires(études, coordination)	38 192,00 €	Prêt CDC (PLUS, PLAI, Booster)	190 553,00 €
Honoraires(frais de gestion)	25 361,00 €	Fonds propres Fougères Habitat	120 000,00 €
TOTAL	**382 553,00 €**	**TOTAL**	**382 553,00 €**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Type de prêt :	PAM
Identifiant de la ligne de Prêt	5719915
Montant du prêt :	190 553 E
Durée totale du prêt :	25 ANS
Index	LIVRET A
Marge fixe sur index	0,60%
Taux :	2,10%
Echéances :	*annuelle*

*Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal à hauteur de **100 %** (quotité garantie) augmentée dans la même proportion de tous les intérêts.*

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 01/07/2026 15:34:36

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260703-D10DFB_JUIN26-DE

Vu le rapport établi par la commission finances en date du 2 juin 2026, le conseil municipal est invité à répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en jeu de la garantie et à intervenir à la signature du présent contrat de prêt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 187022 en annexe signé entre : FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FOUGERES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 190 553,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 187022 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 190 553,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire,

A Fougères , le .....

Civilité :

Nom / Prénom :

Qualité :

Cachet et Signature

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 01/07/2026 15:34:36

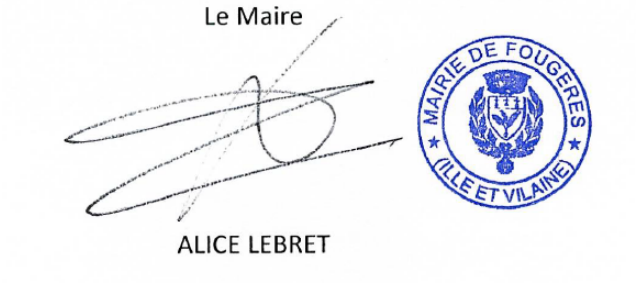
Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260703-D10DFB_JUIN26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

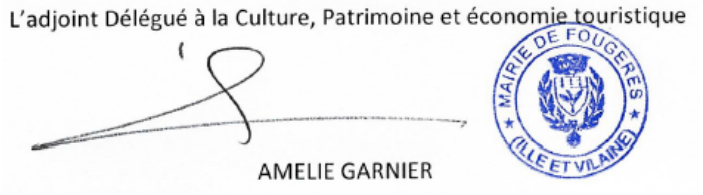


ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:54+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique



AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-03T15:39:37+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 01/07/2026 15:39:36